



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 5 mars 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Absent : Monsieur le maire Yves Ducharme

CE-2003-269 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 26 FÉVRIER 2003

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 26 février 2003 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal du 26 février 2003 tel que soumis.

Adoptée.

CE-2003-270 APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 59 - 20 628,47 \$ ET NUMÉRO 6 - 72 258,05 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 58 - 31 904,66 \$ ET NUMÉRO 6 - 259 275,12 \$, LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 55 - 1 073,18 \$ ET NUMÉRO 7 - 14 913,71 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 5 - 229 723,06 \$.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéro 59 et numéro 6 et accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 58 et numéro 6, les listes des réquisitions numéro 55 et numéro 7 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire.

<u>Numéro de la liste</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>	<u>Période</u>
PA numéro 59	Pièces de comptes à payer	20 628,47 \$	17 au 21 février 2003
PA numéro 6	Pièces de comptes à payer	72 258,05 \$	17 au 21 février 2003
PD numéro 58	Pièces de comptes à payer	31 904,66 \$	17 au 21 février 2003
PD numéro 6	Pièces de comptes à payer	259 275,12 \$	17 au 21 février 2003
Réquisitions numéro 55	Pièces de comptes à payer	1 073,18 \$	19 février 2003
Réquisition numéro 7	Pièces de comptes à payer	14 913,71 \$	19 février 2003
Embauches de personnel temporaire 5	Embauches de personnel temporaire	229 723,06 \$	10 au 14 février 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 28 février 2003.

Adoptée

CE-2003-271 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-07 - 223 355,08 \$ - PÉRIODE DU 13 AU 19 FÉVRIER 2003**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-07, d'un montant total de 223 355,08 \$ pour la période du 13 au 19 février 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 février 2003.

Adoptée

CE-2003-272* **RÈGLEMENT NUMÉRO 94-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 240 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET POSER UN REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DE LA RUE DE MIRABEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 94-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 240 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et poser un revêtement bitumineux sur une partie de la rue de Mirabel - secteur de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-273* **RÈGLEMENT NUMÉRO 96-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 530 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET DES TROTTOIRS ET POSER UN REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DES RUES DU HUARD ET DES TOURTERELLES AINSI QUE SUR UNE PARTIE DES BOULEVARDS DES GRIVES ET DES TREMBLES - PHASES 3A, 4 ET 5 DU PROJET MANOIR DES TREMBLES - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 96-2003 autorisant un emprunt et une dépense de 530 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et des trottoirs et poser un revêtement bitumineux sur une partie des rues du Huard et des Tourterelles ainsi que sur une partie des boulevards des Grives et des Trembles - phases 3A, 4 et 5 du projet Manoir des Trembles, secteur de Hull.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-274* RÈGLEMENT NUMÉRO 103-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RABATTEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION DANS DES PUIXS DE BIOGAZ AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE COOK - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 103-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 100 000 \$ pour effectuer des travaux de rabattement des eaux de lixiviation dans des puits de biogaz au lieu d'enfouissement sanitaire Cook.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-275* SIGNATURE D'ACTES - GENEPHI 2 INC. - MODIFICATIONS AU CONTRAT D'EMPHYTÉOSE ET AU BAIL DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'un contrat d'emphytéose et qu'un bail sont intervenus entre la Ville de Gatineau (propriétaire) et Genephi 2 Inc. (emphytéote) le 13 février 2002;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.1 du contrat d'emphytéose stipule que celui-ci se termine 20 ans après la « date de prise de possession » sans toutefois préciser cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE les contractants désirent établir la date de prise de possession au premier août 2002 et qu'un contrat de modification a été préparé à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.1 dudit bail stipule que celui-ci se termine 20 ans après la date de prise de possession par le locataire à savoir le ou vers le 30 mai 2002;

CONSIDÉRANT QUE lesdits projets de contrats ont été soumis au procureur de la Ville et celui-ci en recommande la signature :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications au contrat d'emphytéose et au bail intervenu entre la Ville de Gatineau et Genephi 2 Inc. le 13 janvier 2003 publiées au bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Hull, sous les numéros 527727 et 527739 et d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer les documents en découlant devant être substantiellement conforme aux projets de contrat suivants :

- 1) Modifications au contrat d'emphytéose portant le numéro d'identification H°:\422 Dg\Genephi2 - stationnement\291102 contrat d'addendum à un contrat d'emphytéose.doc
- 2) Modification au bail portant le numéro d'identification H:\422 Dg\Genephi2 - stationnement\251102 convention d'amendements au bail.doc

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-276*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU AU FESTIVAL CANADIEN DES TULIPES 2003 - 30 000 \$ EN CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ET GRATUITÉ DES SALLES AU PALAIS DES CONGRÈS ET SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Festival canadien des tulipes, présentent la deuxième édition du volet gatinois « Explosion de tulipes » du 1er au 4 mai 2003 au Palais des congrès;

CONSIDÉRANT QUE la première édition de « Explosion de tulipes » présentée à la maison du Citoyen en 2002 a connu un vif succès avec plus de 5 000 entrées, de sorte que la deuxième édition doit être déplacée au Palais des congrès étant trop à l'étroit à la maison du Citoyen;

CONSIDÉRANT QUE la programmation de la deuxième édition de « Explosion de tulipes » sera beaucoup plus importante et tout aussi spectaculaire que la première édition;

CONSIDÉRANT QUE ce projet génère des retombées économiques importantes pour l'industrie touristique et florale de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accorder une contribution financière de 30 000 \$ pour le Festival canadien des tulipes dans le cadre de la réalisation du volet gatinois de « Explosion de tulipes » au Palais des congrès du secteur de Hull, du 1^{er} au 4 mai 2003. Ce comité recommande également au conseil d'offrir la gratuité des salles au Palais des Congrès pour la durée de l'événement.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente énonçant les termes couvrant l'implication des parties dans le cadre du volet gatinois du Festival canadien des tulipes 2003.

À cet effet, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 30 000 \$ au Festival canadien des tulipes, à l'attention de monsieur Michel Gauthier, directeur général, 112, rue Nelson, suite 106, Ottawa, Ontario, K1N 7R5 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71515-971	30 000 \$	Festival des tulipes contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-277*

ENTENTE ET REQUÊTE - CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR D'ÉGOUT PLUVIAL ET D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC - ALEXIS NIHON (MEGA CENTRES III) - BOULEVARDS DE LA CITÉ / MALONEY - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Alexis Nihon (Mega Centres III) inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation d'un collecteur d'égout pluvial et à la construction d'un réseau d'aqueduc afin de desservir son projet;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Alexis Nihon (Mega Centres III) inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux requis :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Alexis Nihon (Méga Centres III) inc. concernant la construction des services municipaux sur les lots montrés au plan préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 24 janvier 2003, et portant le numéro 3622 de ses minutes.

De ratifier la requête présentée par la compagnie Alexis Nihon (Méga Centres III) inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de l'ex-Ville de Gatineau, les services municipaux faisant l'objet de la requête.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il fait allusion ci-haut, par les experts-conseils Les Consultants de l'Outaouais inc..

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-haut et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionnés et que la dépense en découlant soit aussi payée par cette compagnie.

D'exiger que la compagnie Alexis Nihon (Méga Centres III) inc. cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux visés par la présente, dès que les travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur ainsi que les servitudes requises.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention de servitudes et la cession des services municipaux faisant l'objet de la présente.

D'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville reliée à la construction du collecteur d'égout pluvial, le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 101-2003 prévu à cette fin jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

Les fonds à cette seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 101-2003	100 000 \$	Quote-part – collecteur pluvial

Un certificat du trésorier a été émis le 28 février 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-278*

APPROBATION DU PROJET NUMÉRO EMR-03-02 DU PROGRAMME TRIENNAL 2003 - 75 000 \$ DANS LE FONDS DE ROULEMENT SUR 3 ANS - USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE dans le programme triennal d'immobilisations 2003 de la Ville de Gatineau, le projet numéro EMR-03-02 intitulé : « Modifications électriques et mécaniques pour raccordement d'une génératrice » est financé par le fonds de roulement amorti sur 3 ans :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser au fonds de roulement un montant de 75 000 \$ afin de financer le projet numéro EMR-03-02 intitulé « Modifications électriques et mécaniques pour raccordement d'une génératrice » inscrit dans le programme triennal d'immobilisations 2003, et également d'autoriser, lorsque prêt, l'appel d'offres.

L'emprunt de 75 000 \$ au fonds de roulement est remboursable sur une période de trois ans, à compter du 1 janvier 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 février 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-279*

IMPLANTATION D'UNE VOIE RÉSERVÉE POUR AUTOBUS ET TAXIS SUR LE BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ, ENTRE LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET LA RUE MONTCALM - PROLONGEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS - CONTRAT 94-32 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de prolonger son entente avec la Société de transport de l'Outaouais jusqu'au 31 juillet 2003, afin de contribuer financièrement à l'aménagement d'une voie réservée temporaire pour autobus et taxis, sur le boulevard Alexandre-Taché, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Montcalm, en attendant l'implantation de la voie réservée sur une base permanente. Les coûts d'aménagement et d'opération de la voie réservée temporaire seront partagés à parts égales entre la Société de transport de l'Outaouais et la Ville de Gatineau et la contribution de la Ville s'élèvera à approximativement 21 000 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	730,24 \$	TPS à recevoir ristourne
37110-951	20 269,76 \$	Stationnement incitatif et arrêts d'autobus contr./org. mun.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 février 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-280

PROGRAMME TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC 2000 - SOUMISSION DE PROJET - VOLET 1.3 - RÉHABILITATION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE DU BORDEAUX DANS LE SECTEUR D'AYLMER GRÂCE À UNE NOUVELLE TECHNOLOGIE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'adoption de son plan triennal d'immobilisations en décembre 2002, la Ville prévoit réaliser en 2003 des travaux de réhabilitation de la conduite d'aqueduc sur la rue du Bordeaux dans le secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE ce comité désire soumettre une demande de subvention pour ce projet dans le cadre du volet 1.3 (nouvelles technologies) du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité demande aux gouvernements du Québec et du Canada:

D'accepter, dans le cadre du volet 1.3 du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec, le projet de réhabilitation de la conduite d'aqueduc sur la rue du Bordeaux du secteur d'Aylmer dont le coût total est évalué à 206 487,92 \$ incluant les taxes, ristournes et les frais incidents.

D'attribuer lors de son analyse, la priorité numéro 1 au projet mentionné ci-haut et d'accorder, pour la réalisation, les subventions normalement allouées dans le cadre du programme d'aide financière.

De plus, ce comité signifie aux gouvernements du Québec et du Canada l'intention de la Ville d'assumer sa partie des coûts de réalisation du projet de même que tous les coûts d'exploitation subséquents.

Le directeur du Service de l'ingénierie, en collaboration avec le directeur du Service des finances, est autorisé à transmettre au Ministère des Affaires municipales et de la métropole toute l'information requise concernant le projet en vue d'obtenir l'aide financière demandée.

Adoptée

CE-2003-281*

ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION AU CARREFOUR DE LA VÉRENDRYE ET DE LA CITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le programme triennal d'immobilisations pour les années 2003 à 2005, par sa résolution CM-2002-1060, dans laquelle il était demandé de faire approuver chaque projet faisant partie dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard La Vérendrye fait partie de l'entente Québec-Canada concernant l'amélioration du réseau routier dans le secteur québécois de la région de la Capitale nationale, soit l'entente Québec-CCN;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Ville de Gatineau et le ministère des Transports du Québec conviennent d'une entente portant sur l'implantation d'un système de feux de circulation à l'intersection des boulevards La Vérendrye et de la Cité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'engage à compléter les travaux avant le 31 mars 2004;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'engage à être maître d'œuvre des travaux d'implantation des feux de circulation, alors que le ministère des Transports s'engage à rembourser à 100 % des coûts à la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente faisant l'objet de l'entente entre la Ville de Gatineau et le ministère des Transports du Québec pour l'installation de feux de circulation au carrefour de La Vérendrye et de la Cité.

Le coût pour l'installation des feux de circulation au carrefour de La Vérendrye et de la Cité, au montant estimé de 125 000 \$ incluant les taxes et ristournes TPS, seront pris à même le fonds des dépenses en immobilisations, et répartis de la façon suivante :

FDI	Feux de circulation La Vérendrye / boul. de la Cité	125 000 \$
04-13493	TPS à recevoir – ristourne	4 503,26 \$

Selon l'entente, le ministère des Transports du Québec s'engage à rembourser à la Ville de Gatineau 100 % des coûts admissibles, sans excéder 125 000 \$, toutes taxes non récupérables incluses, en remboursement du coût du projet. À cet effet, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-82131	125 000 \$		Réseau routier // contr. /org. mun.
03-10110		125 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // contr./org. mun.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-282*

INSTALLATION DE NOUVEAUX SYSTÈMES DE FEUX DE CIRCULATION AUX INTERSECTIONS SAINT-JOSEPH/AMHERST ET LORRAIN/SAINT-GERMAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU ET DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le programme triennal d'immobilisations pour les années 2003 à 2005, par sa résolution CM-2002-1060, dans laquelle il était demandé de faire approuver chaque projet faisant partie dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal 2003 de la Ville de Gatineau prévoit un montant de 250 000 \$ pour l'achat d'équipements de nouveaux systèmes de feux de circulation, contrat 03-55 et contrat 03-56;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire pour l'achat de ces équipements sera prise au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QU'une étude a été effectuée afin de déterminer un indice de priorité aux intersections où un système de feux de circulation était justifié;

CONSIDÉRANT QU'un tableau récapitulatif de l'étude a été présenté au comité des immobilisations et de la circulation le 13 février 2003;

CONSIDÉRANT QUE le comité des immobilisations et de la circulation a recommandé pour l'année 2003 les intersections suivantes, soit Saint-Joseph/Amherst et Lorrain/Saint-Germain :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser l'achat d'équipements de nouveaux systèmes de feux de circulation pour les intersections Saint-Joseph/Amherst et Lorrain/Saint-Germain, au montant de 250 000 \$, à même le fonds de roulement.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le fonds de roulement la somme de 250 000 \$ remboursable sur une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-283*

INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE FEUX DE CIRCULATION - INTERSECTION DES BOULEVARDS DE LA CITÉ ET DE LA GAPPE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le programme triennal d'immobilisations pour les années 2003 à 2005, par sa résolution CM-2002-1060, dans laquelle il était demandé de faire approuver chaque projet faisant partie dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 689-91 de l'ex-Ville de Gatineau prévoyait l'installation d'un système de feux de circulation à l'intersection des boulevards de la Cité et de la Gappe;

CONSIDÉRANT QUE ce feu de circulation est maintenant justifié;

CONSIDÉRANT QUE le comité des immobilisations et de la circulation recommande l'installation d'un système de feux de circulation à l'intersection des boulevards de la Cité et de la Gappe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver l'installation d'un nouveau système de feux de circulation à l'intersection des boulevards de la Cité et de la Gappe, pour un montant de 85 000 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-06890-006	82 044,27 \$	Égout aqueduc sur le boul de la Cité feux de circu. la Gappe/la Cité
04-13493	2 955,73 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-284

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE SERVICE DE LA POLICE DE GATINEAU ET INFO-CRIME QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'Info-Crime Québec est un organisme bénévole;

CONSIDÉRANT QU'Info-Crime Québec voit à la promotion du programme;

CONSIDÉRANT QU'Info-Crime Québec s'occupe de recueillir les fonds nécessaires au bon fonctionnement du programme;

CONSIDÉRANT QU'Info-Crime Québec tente d'éveiller la conscience sociale des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Info-Crime Québec aide les organisations policières qui ont pour mission de protéger la société contre le crime;

CONSIDÉRANT QU'Info-Crime Québec vise à recueillir et à communiquer des informations concernant des crimes commis;

CONSIDÉRANT QU'Info-Crime Québec doit préserver l'anonymat de l'informateur;

CONSIDÉRANT QU'Info-Crime Québec fera diffuser les crimes non solutionnés et sélectionnés par le comité de chaque région;

CONSIDÉRANT QU'Info-Crime Québec fera parvenir toutes les informations pertinentes reçues, relatives aux crimes commis sur le territoire du Service de la police de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service de la police de Gatineau et Info-Crime Québec à signer le protocole d'entente.

Adoptée

CE-2003-285*

SOUSSION - 2003 SP 002 - ACHAT DE 13 VOITURES INTERMÉDIAIRES (GM-IMPALA), 20 VOITURES PATROUILLES "AMERICAN STANDARD" (FORD-CROWN VICTORIA) ET 6 VOITURES (CHRYSLER INTRÉPID) À USAGE POLICIER - SERVICE DE LA POLICE - 1 182 274 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les soumissions des firmes suivantes pour l'achat de 13 voitures intermédiaires à usage policier (Impala de Chevrolet), 20 voitures patrouilles American Standard à usage policier (Crown Victoria de Ford) et 6 voitures à usage policier (Intrépid de Chrysler), le tout en conformité avec leur soumission respective ouverte au Service des finances, division de l'approvisionnement en date du 4 février 2003, à savoir :

ANNEXE A

BÉLISLE AUTOMOBILES INC., 444, chemin Montréal, Ottawa, Ontario, K1L 8C5 pour l'achat de 4 voitures de marque Chevrolet, modèle Impala, année modèle 2003, au montant de 110 164,04 \$ incluant les taxes plus les options pour la fourniture de lumières d'urgence, de gyrophares et de lumières de route pour un montant additionnel de 9 926,66 \$ et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

ANNEXE B

CITADELLE CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC LTÉE, 89, route Kennedy, Lévis, Québec, G6V 6C8 pour l'achat de 9 voitures de marque Chevrolet, modèle Impala, année modèle 2003, au montant de 258 800,50 \$ incluant les taxes et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

ANNEXE C

CARLE FORD INC., 901, rue Dollard, Buckingham, Québec, J8L 3T4 pour l'achat de 17 voitures de marque Ford, modèle Crown Victoria, année modèle 2003, au montant de 543 413,76 \$ incluant les taxes et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

ANNEXE D

CARLE FORD INC., 901, rue Dollard, Buckingham, Québec, J8L 3T4 pour l'achat de 3 voitures de marque Ford, modèle Crown Victoria, année modèle 2003, au montant de 96 654,36 \$ incluant les taxes plus l'option pour la fourniture de gyrophares pour un montant additionnel de 7 332,84 \$ et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

ANNEXE E

DES SOURCES DODGE CHRYSLER JEEP, 3400, boulevard Des Sources, Dollard-des-Ormeaux, Québec, H9B 1Z9 pour l'achat de 6 voitures de marque Chrysler, modèle Intrépid, année modèle 2004, au montant de 155 981,84 \$ incluant les taxes et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
Fonds de roulement	Acquisition de véhicules – Service de la police	1 141 162,42 \$
04-13493	T.P.S. à recevoir ristourne	41 111,58 \$
TOTAL :		1 182 274,00 \$

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le fonds de roulement la somme de 1 199 000 \$ remboursable sur une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-286

REHAUSSEMENT DU SYSTÈME INFORMATISÉ DE GESTION DES APPELS D'URGENCE ET DE RÉPARTITION ET REMPLACEMENT DU RÉSEAU DE RADIOCOMMUNICATION DE DONNÉES - SERVICE DE LA POLICE - ACQUISITION DES ORDINATEURS PORTABLES VÉHICULAIRES

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt a été approuvé, en date du 21 juin 2002, par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole pour prévoir le remplacement du réseau de radiocommunication de données;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en cours et qu'il a été prévu de remplacer les ordinateurs véhiculaires des policiers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'acquisition, par réquisition auprès du Conseil du trésor, de 60 ordinateurs portables robustes Panasonic CF-28, au coût unitaire de 6 295 \$, excluant les taxes et de 5 lecteurs de disques, au coût unitaire de 405 \$ excluant les taxes.

D'acquérir, auprès de la compagnie Intercel Communications, 4190, rue Seré, Saint-Laurent, Québec, H4T 1A6, seul intégrateur de ces équipements pour le Québec, les stations d'arrimage avec répliqueurs de ports et de recourir aux services de la compagnie Intercel Communications pour l'installation des ordinateurs véhiculaires dans les voitures de patrouille des policiers, le tout pour un montant unitaire de 3 237,25 \$ excluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20028-003-43015	637 240,25 \$	Achat/implantation système infor. gestion appels achat équipements (modems-portables-supports)
04-13493	22 957,25 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-287

SUBVENTION DE 200 \$ À LA FONDATION JELLINEK CONCERNANT LE MARCHETON DU 7 JUIN 2003 - DISTRICT DE VAL-TÉTREAU – LAWRENCE CANNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 200 \$ à la Fondation Jellinek concernant l'organisation d'un marcheton le 7 juin 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation Jellinek à l'attention de monsieur Robert Moreau, président, 25 rue Saint-François, Hull, Québec, J9A 1B1.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	200 \$	Lawrence Cannon - Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-288

SUBVENTION DE 320 \$ - ENTRE DEUX ROUES - CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 320 \$ à l'ordre de Entre Deux Roues à l'attention de monsieur Robert Saucier, 4, rue Sainte-Marie, Hull, Québec, J8Y 2A3, à titre de subvention pour leur campagne de levée de fonds.

Monsieur Marc Bureau	50 \$
Madame Louise Poirier	50 \$
Madame Denise Laferrière	25 \$
Monsieur Paul Morin	25 \$
Monsieur Joseph De Sylva	50 \$
Monsieur Aurèle Desjardins	50 \$
Monsieur Luc Montreuil	20 \$
Madame Jocelyne Houle	50 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	50 \$	Marc Bureau - Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier – Orée-du-Parc subventions
11408-972	25 \$	Denise Laferrière - Hull subventions
11411-972	25 \$	Paul Morin - Promenades subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins – Lac-Beauchamp subventions
11416-972	20 \$	Luc Montreuil - Masson-Angers subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-289

SUBVENTION DE 200 \$ - ASSEMBLÉE ABBÉ ALEXIS-LOUIS MANGIN - CHEVALIERS DE COLOMB QUATRIÈME DEGRÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Assemblée Abbé Alexis-Louis Mangin des Chevaliers de Colomb à l'attention de monsieur Roch Thibault, 87, rue MacLaren, Masson-Angers, Québec, J8M 1E3 à titre de subvention pour sa soirée en l'honneur des dames le 5 avril 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-290

SUBVENTION DE 300 \$ - ÉCOLE DU BOIS JOLI - PROJET RADIO-ENFANT - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'école du Bois Joli à l'attention de madame Françoise Cabana, directrice, 1165, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8R 1N1, à titre de subvention pour le projet radio-enfant.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	300 \$	Yvon Boucher - Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-291

SUBVENTION DE 250 \$ - COLLÈGE DE L'OUTAOUAIS - CÉGEPS EN SPECTACLE LE 26 AVRIL 2003 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 250 \$ au Collège de l'Outaouais dans le cadre de la finale nationale de la 24^e édition de Cégeps en spectacle.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ au Collège de l'Outaouais à l'attention de monsieur Pierre Dumoulin, Campus Gabrielle-Roy, 333, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Hull, Québec, J8Y 6M5.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	250 \$	Louise Poirier – Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-292

PARTICIPATION DE MESSIEURS MARC BUREAU, SIMON RACINE, JOSEPH DE SYLVA ET AURÈLE DESJARDINS AU CONGRÈS DU REGROUPEMENT DES CENTRES-VILLES ET DES ARTÈRES COMMERCIALES À SOREL-TRACY – 1^{er} ET 2 AVRIL 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Marc Bureau, Simon Racine, Joseph De Sylva et Aurèle Desjardins à participer au congrès annuel du Regroupement des centres-villes et des artères commerciales qui se tiendra à Sorel-Tracy les 1^{er} et 2 avril 2003 pour une dépense maximale de 3 200 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 557,43 \$ à l'ordre du Regroupement des centres-villes et des artères commerciales, 1026, rue St-Jean, bureau 300, Québec, Québec, G1R 1R7 concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30014	800 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30018	800 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30021	800 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30023	800 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-293

AUTORISER LES MEMBRES DU CONSEIL À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR IMPÉRATIF FRANÇAIS LE 16 MARS 2003 (75 \$) ET AUTORISER UNE SUBVENTION (100 \$)

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les membres du conseil suivants à participer à une activité organisée par Impératif Français le 16 mars 2003 :

André Levac	25 \$
Luc Montreuil	25 \$
Louise Poirier	25 \$

De plus, ce comité accepte de verser une subvention de 100 \$ provenant du budget discrétionnaire des membres du conseil suivants :

Marc Bureau	50 \$
Denise Laferrière	50 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre d'Impératif Français à l'attention de monsieur Jean-Paul Perreault, C.P. 449, Aylmer, Québec, J9H 5E7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	50 \$	Marc Bureau - Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - Hull subventions
11401-972	25 \$	André Levac - Aylmer subventions
11416-972	25 \$	Luc Montreuil - Masson-Angers subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier – Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-294

AUTORISER L'ACHAT D'UNE TABLE POUR LE GALA RECONNAISSANCE DE L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU DON DE SANG DE L'OUTAOUAIS QUI AURA LIEU LE 26 MARS 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'achat d'une table pour le gala reconnaissance de l'Association des bénévoles du don de sang de l'Outaouais qui aura lieu le 26 mars 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 180 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles du don de sang, 52, rue de Nantel, Gatineau, Québec, J8P 8C8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-312	180 \$	Conseil municipal frais représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-295

PERMANENCE DE MONSIEUR BLAIR COMEAU AU POSTE DE MÉCANICIEN AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Blair Comeau a été embauché à l'essai pour une période de trois mois par la résolution numéro CE-2002-1359 adoptée par le comité exécutif le 30 octobre 2002;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à l'échéance de la période d'essai, le statut d'employé régulier à monsieur Blair Comeau occupant le poste de mécanicien au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Adoptée

CE-2003-296

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME CATHERINE RICHER AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - PERCEPTION À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif – perception à la Cour municipale, (poste numéro 51 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Catherine Richer, au poste de commis administratif – perception à la Cour municipale.

Mme Richer est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Catherine Richer sera celui de la classe 03, 5^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 cour municipale – rémunération régulière – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-297

DÉMISSION DE MADAME SYLVIE MARCOTTE AU POSTE DE GREFFIER SUPPLÉANT À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Marcotte, occupant le poste de greffier suppléant à la Cour municipale, a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de madame Sylvie Marcotte au poste de greffier suppléant à la Cour municipale et ce, à compter du 14 février 2003.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Sylvie Marcotte les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Marcotte de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-298

PERMANENCE DE MADAME YOLAINE CYR AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU CENTRE DE SERVICES DE BUCKINGHAM, SECTEUR D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE madame Yolaine Cyr a été embauchée à l'essai pour une période de 30 jours ouvrables par la résolution numéro CE-2002-1294 adoptée par le comité exécutif le 16 octobre 2002;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde, à compter du 28 novembre 2002, le statut d'employée régulière à madame Yolaine Cyr occupant le poste de secrétaire au Centre de services de Buckingham, secteur d'urbanisme.

Adoptée

CE-2003-299

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME JOSÉE BRISEBOIS AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ - SOUTIEN AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé - soutien au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, (poste numéro 513 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Josée Brisebois au poste de commis spécialisé - soutien, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Mme Brisebois est assujettie à une période d'essai de neuf mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Brisebois sera celui de la classe 04, 3^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61400-112 programmes et projets de développement – rémunération régulière – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-300

MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR CRAIG LABOSSIÈRE AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ - BÂTIMENT AU CENTRE DE SERVICES DE HULL, SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien spécialisé – bâtiment, Service d'urbanisme au Centre de services de Hull (poste numéro 149 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Craig Labossière au poste de technicien spécialisé - bâtiment, Service d'urbanisme au Centre de services de Hull.

M. Labossière est assujetti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Labossière sera celui de la classe 09, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 Centre de services de Hull – rémunération régulière – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-301*

MODIFICATIONS AUX ORGANIGRAMMES DU SERVICE DU GREFFE ET DU SOUTIEN AUX ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons pratiques de gestion et de supervision, il serait plus opportun que le soutien administratif des élus soit sous la responsabilité du Service du greffe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser la modification de l'organigramme du Soutien aux élus en retirant à ce dernier les postes numéros 108, 133, 600 et 601 au plan d'effectifs et autorise la modification de l'organigramme du Service du greffe en y inscrivant ces postes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-302*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET PROMOTION DE M^e ANNIE CROUSSET AU POSTE DE CHEF DE SECTION - INSTRUCTION AU SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le volume et le rythme de travail à la direction générale justifie l'ajout d'une ressource supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un poste à la direction générale n'entraînera aucun déboursé supplémentaire pour la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de créer à la direction générale le poste d'adjoint au directeur général et d'y nommer monsieur Jacques Dionne. Son salaire sera établi en conformité avec l'article 5.3 de la politique salariale des cadres.

Ce comité accepte et recommande au conseil de promouvoir M^e Annie Crousset au poste de chef de section – instruction à la Cour municipale et ce, en conformité avec la politique salariale des cadres.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'annexe A de la politique salariale des cadres en y ajoutant à la classe 5 le poste d'adjoint au directeur général.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme de la direction générale.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-13100-115 – direction générale – réguliers – non syndiqués et 02-12100-115 – Cour municipale – réguliers – non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-303*

SOUSSION - 2003 SI 047 - CENTRE ROUTIER DE GATINEAU - REMPLACEMENT DU CHÂSSIS COMPLET SUR LE CAMION INCENDIE 320 CF 330 - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 44 163,56 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la soumission de la firme Centre Routier de Gatineau, 1733, rue Atmec, Gatineau, Québec, J8P 7G7 pour le remplacement du châssis complet sur le camion d'incendie 320 CF 330, le tout en conformité avec sa soumission en date du 24 février 2003 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
Fonds de roulement 04-13493	Châssis – camion incendie T.P.S. à recevoir (ristourne)	42 627,85 \$ 1 535,71 \$
TOTAL :		44 163,56 \$

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le fonds de roulement la somme de 42 627,85 \$ remboursable sur une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-304*

VERSEMENT DE LA PREMIÈRE TRANCHE DE CONTRIBUTION DE FONCTIONNEMENT A LA CORPORATION DE LA MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU POUR L'ANNÉE 2003 - 200 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser à la Corporation de la Maison de la culture Gatineau inc. pour la gestion des salles de spectacle et d'exposition, la première tranche de contribution d'un montant de 200 000 \$, répartie comme suit et représentant la quote-part de la Ville de Gatineau au budget de fonctionnement de l'année 2003 de cet organisme à but non lucratif :

- | | |
|--------------------------------|------------|
| - Salle de spectacle Odysée | 141 350 \$ |
| - Salle d'exposition Art-image | 58 650 \$ |

À cet effet, le trésorier est autorisé à verser un chèque de 200 000 \$ à la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau inc., 855, boul. de la Gappe, Gatineau, afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72131-951	141 350 \$	Maison de la culture contr./org. mun.
72330-951	58 650 \$	Art image contr./org. mun.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-305*

AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE - PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX CHEMIN INDUSTRIEL, PHASE II (SECTEUR DE GATINEAU)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal (résolution numéro CM-2002-169) a retenu les services professionnels de la firme CIMA+ pour la préparation des plans, devis et surveillance concernant le projet de prolongement des services municipaux du chemin Industriel, phase II (secteur de Gatineau);

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande l'ajustement des honoraires professionnels relatifs à la préparation des plans, devis et surveillance du projet de prolongement des services municipaux du chemin Industriel, phase II (secteur de Gatineau), contrat 02-45 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le coût total et final des honoraires professionnels, au montant de 195 970,07 \$ incluant le montant additionnel de 45 876,83 \$ et les taxes, pour la préparation des plans, devis et surveillance du projet de prolongement des services municipaux du chemin Industriel, phase II (secteur de Gatineau).

Les fonds à cette fin, au montant de 45 876,83 \$ incluant les taxes, afin de financer l'ajustement des honoraires additionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance du projet ci-haut mentionné, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

18-02031-001	Honoraires professionnels – Chemin Industriel	44 281,54 \$
04-13493	TPS à recevoir – ristourne	<u>1 595,29 \$</u>
TOTAL		45 876,83 \$

De plus, le trésorier est autorisé à puiser à même la réserve acquisition de propriétés – immeubles industriels municipaux le montant de 44 281,54 \$ permettant de financer les honoraires professionnels faisant l'objet de la présente.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-306

SUBVENTION DE 100 \$ AU CLUB LES PIONNIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 100 \$ au Club Les Pionniers dans le cadre de leurs activités.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ au Club Les Pionniers, à l'attention de madame Hélène Pilon, 175, boulevard du Mont-Bleu, app. 306, Hull, Québec, J8Z 1K8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier – Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-307

AUTORISER LE CONSEILLER MARC BUREAU À PARTICIPER À UN DÉJEUNER-CONFÉRENCE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT À HULL, LE 19 MARS 2003 - 34,51 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le conseiller Marc Bureau à participer à un déjeuner conférence de la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui se tiendra à Hull le 19 mars 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 34,51 \$ à l'ordre de la SCHL, Déjeuner-conférence SCHL, Agora Communication, 2600 du boulevard Laurier, bureau 2680, Sainte-Foy, Québec, G1V 4M6.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	1,20 \$	TPS à recevoir ristourne
11100-312-30014	33,31 \$	Conseil municipal frais représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-308

NOUVEAU PAVAGE - SECTEURS AGRICOLES - ACCEPTATION DES CHOIX DE TRONÇONS PROPOSÉS POUR 2003

CONSIDÉRANT QUE le pavage de nouveaux tronçons de chemin en secteurs agricoles est prévu au programme triennal d'immobilisations sous le projet numéro ING-03-32, contrat 03-60;

CONSIDÉRANT QUE le comité des immobilisations et de la circulation a formulé une recommandation sur les chemins à paver en 2003 et sur la répartition de fonds à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet doit être autorisée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la recommandation faite par le comité des immobilisations et de la circulation, à savoir, le pavage de tronçons des chemins en fonction des montants suivants :

- Montée Saint-Amour : 100 000 \$
- Chemin Baillie : 100 000 \$
- Montée McLaren : 100 000 \$

Les fonds à cette fin proviendront d'un règlement d'emprunt à venir.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-309

MODIFICATION - RÉOLUTION NUMÉRO CE-2002-1619 - DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE DEVANT LES ARRÊTS D'AUTOBUS ET ABRIBUS AINSI QUE LE PARC-O-BUS RIVERMEAD

CONSIDÉRANT QUE le déblaiement de la neige aux abords de 214 arrêts et abribus du secteur d'Aylmer est effectué en régie;

CONSIDÉRANT QUE ces 214 arrêts et abribus étaient inclus à la liste des endroits à déblayer par la Société de transport de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer ces 214 arrêts et abribus de la soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce comité modifie comme indiqué ci-dessous, la résolution numéro CE-2002-1619 adoptée le 11 décembre 2002 :

1. À la suite du deuxième paragraphe, ajouter le paragraphe suivant :

«**CONSIDÉRANT QUE** le déblaiement de la neige aux abords de ces 214 arrêts et abribus est effectué par le Service des opérations de terrain dans le secteur d'Aylmer;».

2. Au sixième paragraphe, remplacer «1 029 abribus» par «815 abribus».

3. Le coût corrigé, considérant le retrait de la soumission des 214 arrêts et abribus du secteur d'Aylmer s'élève à 38 556 ,85 \$ incluant les taxes, en remplacement de 47 110 , 65 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
37110-441-43016	37 216,10 \$	Stationnement incitatif et arrêts d'autobus enlèvement neige
04-13493	1 340,75 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2003.

Adoptée

MME JOCELYNE HOULE
Maire suppléant et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif